



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE PROPRIÉTÉ URBAINE : NETTOYAGE DE LA VOIRIE, DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT, DES GRAFFITI ET MOBILIER URBAIN, DECAPAGE ET TRAITEMENT DES REVÊTEMENTS EN PIERRE NATURELLE ET DESHERBAGE DES TROTTOIRS - LOT 1 : NETTOYAGE DE LA VOIRIE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG POLYSOTIS**

**DÉCISION N° DM-21-023  
EN DATE DU 08 JANVIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-16-272 en date du 29 septembre 2016 de signer le marché de prestations de propreté urbaine avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS (notifié le 20/10/2016) ;

**VU** la décision n°AU-18-296 en date du 24 septembre 2018 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de propreté urbaine avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS ;

**VU** la décision n°DM-20-312 en date du 09 décembre 2020 de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de propreté urbaine avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 16 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte les mesures d'exécutions rendues nécessaires pour faire face à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société DERICHEBOURG POLYSOTIS, sise 20 rue Escoffier 94220 CHARENTON-LE-PONT, représentée par Monsieur Thomas DERICHEBOURG, en qualité de Président, l'avenant n°3 au marché de prestation de propreté urbaine : nettoyage de la voirie, des marchés d'approvisionnement, des graffiti et mobilier urbain, décapage et traitement des revêtements en pierre naturelle et désherbage des trottoirs - Lot n°1 nettoyage de la voirie.

Le montant en moins-value de l'avenant n°3 s'élève à 32 987,02 € HT (36 285,73 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210108-lmc1H8030H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/01/2021 Date de Publication : 08/01/2021
---

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

***Signé***

**Robin LOUVIGNÉ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210108-Imc1H8030H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/01/2021  
Date de Publication : 08/01/2021